
Membres en exercice: 10

Séance du 29 août 2014

Présents : 10

Le 29 août 2014 l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 06 août 2014, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LARAGÉ

Votants: 10

Sont présents: Jean-Louis LARAGÉ, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Paul VERDOJA, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Annie GLEDINES

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Annie MAZET-RIVIERE

COMPTE-RENDU de LA SEANCE DU 29 AOUT 2014

Objet: Coupe d'éclaircissement de forêt - DE 2014 037

En 2002, il était prévu avec l'aide de l'ONF, de réaliser une coupe d'éclaircissement, sur une surface d'une quinzaine d'hectares vers Cabre perdu. En raison de la tempête de 1999, ce projet a été reporté, de nombreux arbres ayant été cassés par le vent. Cette coupe à l'époque, avait été estimée à 1000 m3.

Douze années après, nous proposons de reprendre cette exploitation forestière, avec un volume qui reste à mesurer. L'ONF se charge de sélectionner les arbres, les cuber, consulter les acteurs et entreprises d'abattage.

Objet: Plan Communal de Sauvegarde - DE 2014 038

Le PCS, préconisé pour toutes les communes, est notamment exigé rapidement (décret de 2005), pour les communes soumises aux risques naturels (inondation, glissement de terrain, incendie...). Ce n'est pas notre cas, néanmoins, il convient de se préparer à tout risque pouvant affecter notre population, et donc d'établir un PCS, même s'il est plus simple que pour d'autres communes.

A cet effet, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT a été désignée élue référent et chef de projet. Annie Glédines et Pierre DURAND, conseillers municipaux, seront membres du comité de pilotage.

Objet: Chiens errants et dangereux - DE 2014 039

Nous rencontrons des difficultés avec des chiens qui errent dans la commune et présentent des dangers de morsure.

La loi, qui est bien faite, oblige les communes à se doter de moyens d'accueil et de capture de ces animaux. Le pouvoir de police du maire l'oblige à régler ces difficultés.

Délibération est prise pour affirmer cette dangerosité. Un arrêté du maire, notifié au propriétaire, décidera de la capture et du placement de ces animaux.

Objet: Remplacement du matériel de cuisson. Multiple Rural - DE 2014 040

Le fourneau du restaurant appartient à la commune. Cet appareil n'est plus réparable et ne correspond plus aux normes de sécurité-gaz.

Le Conseil municipal a décidé de le changer, et demande au Maire de passer commande d'un nouvel appareil, afin de perturber le moins longtemps possible le fonctionnement du seul commerce de la commune.

Monsieur le Maire propose, après consultation des fournisseurs, de renouveler ce matériel pour un coût de 9000 € TTC et de créer une opération d'investissement et procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		9000.00
61522	Entretien bâtiments		-9000.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2188 - 159	Autres immobilisations corporelles		9000.00
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	9000.00	
TOTAL :		9000.00	9000.00
TOTAL :		9000.00	9000.00

Objet: Déchets encombrants - DE 2014 041

La Commune met gracieusement à disposition une benne pour le ramassage des objets encombrants : frigo, machines à laver, canapé...

Cette facilité devient « un droit », et les abus d'usage s'accroissent.

Il est décidé:

- la collecte des déchets verts ne sera plus assurée
- l'immobilisation de la benne sera facturée:
 - 10 euros par jour d'immobilisation
 - + 20 euros par transport à la déchetterie de Glanes
- l'enlèvement des encombrants individuels se fera sur rendez-vous selon la disponibilité des moyens communaux.

Objet: Association Media Art

Les facilités accordées aux associations de la commune seront appliquées à cette nouvelle association.:

- prêt de salles
- photocopies

Fait en Mairie à Teyssieu le 05 septembre 2014

